



# PLUi du Haut Val de Sèvre

## Bilan de la concertation

Annexe 2 à la délibération en date du 22/02/2023 arrêtant la révision n°2

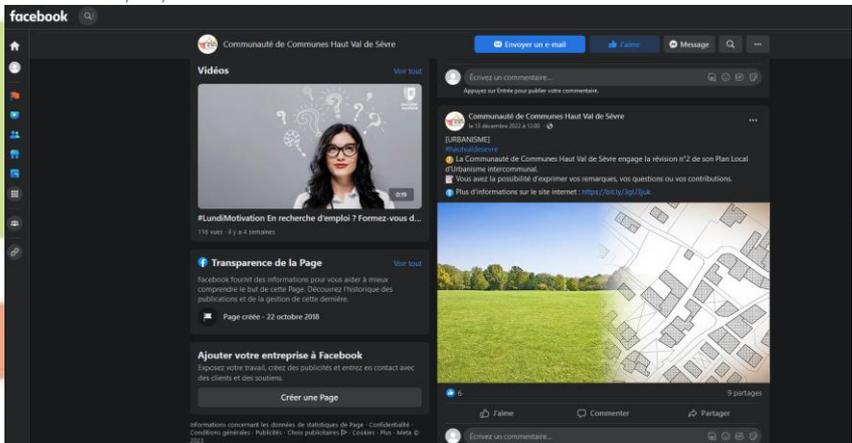
Rappel :

La concertation doit être :

- Permanente pendant la durée des études : elle a eu lieu du début de l'étude jusqu'à l'arrêt du projet de PLUi par le Conseil Communautaire ;
- Itérative : il s'agit non seulement d'une information mais aussi d'un échange.

Elle porte sur les questions d'intérêt général et ne concerne pas les problématiques individuelles et les demandes particulières de constructibilité.

Les modalités de la concertation ont été définies dans la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en date du 28 septembre 2023.

Modalités prévues dans la délibération de prescription	Modalités réalisées	Indicateur
Information dans la presse locale,	CO 04.10 (conseil communautaire) CO 12.11 et CO 13.11.2 (table ronde et débat PADD à la Crèche) CO 24.11 (débat sur le PADD à Cherveux) CO 25.11 (débat sur le PADD à Soudan) NR 19.11.3 (débat sur le PADD à François) CO 03.12 (débat sur le PADD à la CCHVS) NR 01.12 (débat sur le PADD à la CCHVS)	
Information dans le magazine intercommunal ou la newsletter en fonction du planning des études,	Magazine intercommunal n°17 - décembre 2022 à juin 2023 	
Information et échanges sur la page Facebook de la Communauté de Communes,	Posté le 13/12/2022 : Pas de discussion 	

Modalités prévues dans la délibération de prescription	Modalités réalisées	Indicateur
<p>Information sur le site internet de la communauté de communes dans la rubrique spécifique créée pour le PLUi,</p>	<p>Article mis en ligne le 4/11/2022  <a href="https://cc-hautvaldesevre.fr/competences/urbanisme-amenagement/plui.html">https://cc-hautvaldesevre.fr/competences/urbanisme-amenagement/plui.html</a></p> 	<p>733 clics</p>
<p>Possibilité d'exprimer ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet, sur l'adresse mail spécifique <a href="mailto:plui@cc-hvs.fr">plui@cc-hvs.fr</a></p>	<p>Adresse existante lors de la prescription du PLUi :  3 personnes ont adressé un courriel :  M. Legay (5/01/2023, Mme Bettoli (01/02/2023) : demande d'information sur un emplacement réservé et un terrain situé à La Crèche au lieu-dit le Cabinet Bonneau. Des explications leur ont été adressées par mail à diverses reprises (10 janvier et 15 février).  Mme Poupinot (15/11/2022) : demande de participation du conseil de développement, PADD envoyé. Compte tenu des délais très courts de la révision, le conseil de développement n'a pas pu être associé.</p>	
<p>Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, dans chaque commune et au siège de la communauté de communes,</p>	<p>Mise à disposition en mairie dès réception du courrier daté du 5/10/2022  2 demandes de particuliers à Romans et Cherveux ont été déposées dans les registres de concertation.  Les remarques soulevées par les habitants n'ont pas conduit à modifier le dossier de PLUi car il s'agissait de demandes relevant de l'intérêt particulier. Elles pourront être posées de nouveau auprès du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.</p>	